

**LISTE ELECTORALE SPECIALE A L'ELECTION DES MEMBRES DU CONGRES ET DES
ASSEMBLEES DE PROVINCE – LESP –**

**LISTE ELECTORALE SPECIALE POUR LA CONSULTATION SUR L'ACCESSION DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE A LA PLEINE SOUVERAINETE – LESC -
(Loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie)**

REVISION COMPLEMENTAIRE ANNEE 2021

DEMANDE D'INSCRIPTION

Commune

Information relative à l'électeur indiqué ci-après :

Nom patronymique :

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Nom marital :

Prénoms :

Sexe ¹: M F

Né(e) le : / / à
(n° de département) (Commune)

Pays ou territoire pour outre-mer :

Adresse physique :

N° appartement : N° bat :

N° Rue : Rue

Complément adresse

Code postal Ville

Adresse postale et coordonnées :

N° appartement : N° bat :

N° Rue : Rue

Complément adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Je joins à ma demande la copie intégrale de **mon acte de naissance**, ainsi que toutes les pièces justifiant ma situation (cf. annexe de ce formulaire).

Le demandeur sollicite son inscription sur la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province – LESP -

Le demandeur sollicite son inscription sur la liste électorale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté – LESC -

Demande déposée le :

Signature de l'électeur

Cachet de la Mairie

RECOMMANDATIONS GENERALES

- 1- Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au **05 octobre 2021**, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives doivent impérativement être parvenus en mairie **avant le 23 juillet 2021**. Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie **avant le 23 juillet 2021**.
- 2- Veillez à remplir le formulaire en lettres majuscules de façon lisible, sans ratures.
- 3- Notez impérativement vos coordonnées à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète.
- 4- N'oubliez pas de réclamer une copie de la demande d'inscription cachetée par votre mairie. En cas d'oubli, assurez-vous **avant la fin de la période d'inscription (23 juillet 2021)** que votre demande a bien été reçue par les services municipaux compétents.

Afin que votre inscription soit examinée par la commission administrative spéciale, vous devez être inscrit sur la liste électorale générale et faire impérativement parvenir au service des élections de votre mairie :

- 5- Ce formulaire d'inscription dûment renseigné et signé.
- 6- Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- 7- Un acte de naissance
- 8- Tous documents justifiant que vous remplissez les conditions d'inscription sur la ou les liste(s) électorale(s) spéciale(s) (cf. page 3 ou 4 du formulaire)

Copie : 1 exemplaire à conserver au bureau des élections de la commune
1 exemplaire à transmettre à l'intéressé lors du dépôt de la demande

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE SPECIALE
A L'ELECTION DES MEMBRES DU CONGRES ET DES ASSEMBLEES DE PROVINCE – LESP –**

Vous trouverez ci-dessous une liste des pièces justificatives **non exhaustive** pouvant être jointes à votre demande.

Référence : article 188 de la loi n°99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

<i>Conditions</i>	Pièces à fournir
<i>I - a) Electeur majeur au 31/10/1998 (né avant le 30/10/1980), présent en Nouvelle-Calédonie le 06/11/1988 ;</i>	Attestation d'inscription sur la liste électorale spéciale établie pour la consultation du 8 novembre 1998 ; OU Justificatif de domicile en NC de 1988 à 1998.
<i>I - b) Electeur majeur au 31/10/1998 (né avant le 30/10/1980), présent en Nouvelle-Calédonie avant le 8/11/1998 ;</i>	Attestation d'inscription sur la liste électorale générale de 1998 ; ET Justificatif de domicile de 10 ans en NC.
<i>I - c) Electeur majeur après le 31/10/1998 (né après le 30/10/1980) ;</i>	Justificatifs de domicile de 10 ans en NC en 1998 : justificatif de scolarité, bail. OU Justificatifs de l'inscription d'un parent qui remplissait les conditions pour être électeur en 1998 : 1 parent inscrit sur la LESP du 08/11/1998 ou avoir 1 parent justifiant d'un domicile en NC de 1988 à 1998 ; OU Justifier de l'inscription de 1 parent sur la liste électorale générale de 1998 et justifier d'un domicile de 10 ans en NC.

Les périodes passées en dehors de la Nouvelle-Calédonie pour accomplir le service national, pour suivre des études ou une formation ou pour des raisons familiales, professionnelles ou médicale, ne sont pas, pour les personnes qui y étaient antérieurement domiciliées, interruptives du délai pris en considération pour apprécier la condition de domicile.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE POUR LA CONSULTATION SUR L'ACCESSION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE A LA PLEINE SOUVERAINETE – LESC -

Vous trouverez ci-dessous une liste des pièces justificatives **non exhaustive** pouvant être jointes à votre demande.

Référence : article 218 de la loi n°99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

Conditions	Pièces à fournir
<i>a) Avoir été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998 ;</i>	Attestation d'inscription sur la liste électorale spéciale établie pour la consultation du 8 novembre 1998.
<i>b) N'étant pas inscrit sur la liste électorale pour la consultation du 8 novembre 1998, remplir néanmoins la condition de domicile requise pour être électeur à cette consultation ;</i>	Justificatifs de domicile couvrant la période du 6 novembre 1988 au 8 novembre 1998 : relevés du rôle des impôts sur le revenu de 1989 à 1998, relevés d'emploi CAFAT de 1988 à 1998, justificatif de scolarité...
<i>c) N'ayant pas pu être inscrits sur la liste électorale de la consultation du 8 novembre 1998 en raison du non respect de la condition de domicile, justifier que leur absence était due à des raisons familiales, professionnelles ou médicales ;</i>	Justificatifs de domicile en NC avant 1988 : justificatif de scolarité, bail.. ET Justificatifs des raisons de l'absence sur la période 1988/1998: certificats de scolarité, certificats d'hospitalisation, justificatifs d'emploi hors du territoire.... ET Documents attestant de l'installation en NC au retour (justificatif de domicile, bail, avis d'imposition...)
<i>d) Avoir eu le statut civil coutumier ou, nés en Nouvelle-Calédonie, y avoir eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) ;</i>	Acte d'état civil établi par un officier public d'état civil coutumier OU Acte d'état-civil établissant la naissance en NC et justifier avoir le CIMM en NC : tout document justifiant d'une attache suffisante avec le territoire (titre de propriété, bail, contribution foncière, avis d'imposition, justificatif de scolarité des enfants, attestation d'inscription sur la liste électorale spéciale provinciale, relevé CAFAT, relevés d'imposition...) durant au moins les 3 trois dernières années
<i>e) Avoir l'un de leurs parents né en Nouvelle-Calédonie et y avoir le centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) ;</i>	Justificatif de naissance d'un parent en NC : acte de naissance, livret de famille. ET Justificatifs de la localisation du CIMM en NC : cf supra.
<i>f) Pouvoir justifier d'une durée de vingt ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et au plus tard le 31 décembre 2014 ;</i>	Tout justificatif attestant votre présence en NC sur une période continue de 20 ans au plus tard le 31/12/2014* : relevés du rôle des impôts sur le revenu, relevés CAFAT, justificatifs de scolarité.... * par ex : de 1993 à 2013, ou tout autre période de 20 ans s'achevant au plus tard le 31 décembre 2014.
<i>g) Etre nés avant le 1^{er} janvier 1989 et avoir eu son domicile en Nouvelle-Calédonie de 1988 à 1998 ;</i>	Acte de naissance ou copie d'une pièce d'identité avec mention de la date de naissance ou livret de famille ET Justificatifs de domicile en NC de 1988 à 1998 : justificatifs de scolarité, relevés du rôle des impôts sur le revenu...
<i>h) Etre nés à compter du 1^{er} janvier 1989 et avoir atteint l'âge de la majorité à la date de la consultation et avoir eu un de leurs parents qui satisfaisait aux conditions pour participer à la consultation du 8 novembre 1998.</i>	Acte de naissance avec filiation ou copie d'une pièce d'identité avec mention de la date de naissance ou livret de famille ET Justificatifs pour l'un des parents satisfaisant aux conditions permettant sa participation à la consultation du 8 novembre 1998 : attestation d'inscription d'un des parents sur la liste électorale générale de 98 et sur la liste électorale spéciale établie pour la consultation du 8 novembre 1998 ou justificatifs de domicile d'un des parents en NC depuis le 6 novembre 1988 (relevé du rôle des impôts, relevé d'emploi CAFAT, justificatifs d'emploi.....).

Les périodes passées en dehors de la Nouvelle-Calédonie pour accomplir le service national, pour suivre des études ou une formation ou pour des raisons familiales, professionnelles ou médicale, ne sont pas, pour les personnes qui y étaient antérieurement domiciliées, interruptives du délai pris en considération pour apprécier la condition de domicile.